TFP APS Titre à Finalité Professionnelle Agent de prévention et de Sécurité



Objectifs de la formation

Les agents de prévention et de sécurité sont chargés de la protection des personnes et des biens. Ils exercent leurs fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public.

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires au métier d'agent de sécurité :

- Accueil et contrôle d'accès
- Surveillance générale
- Sécurité de base dans les domaines technique et incendie.
- Secours et assistance aux personnes.
- Protection et alerte en cas d'accident ou évènement exceptionnel.

Durée:

182 heures

certaines réductions sous conditions

Tarif:

1950€

FORMATION

Effectifs:

De **4** à **12** stagiaires

Calendrier: Voir le site internet



Pré-requis:

- Être agé de 18 ans
- Être titulaire d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- Avoir réussi le test de compréhension et d'écriture de la langue française (de niveau B1)

Équivalences - Suite de parcours :

Pas d'équivalence.

La formation SSIAP 1, en complément, permet d'obtenir la qualification d'agent de sécurité incendie

Contactez Nous I

T41:09.51.36.54.96

Imail : contact@securiteactivitr

2 sites internets:

https://securite-activ-clordogne-fit/

https://securite-activ-Umocressit/

9, rue **Gustave Eiffel** 24750 **BOULAZAC**

Lieux de formation

14, avenue de l'Abattoir 87000 **LIMOGES**

TFP APS Titre à Finalité Professionnelle Agent de prévention et de Sécurité



Programme de la formation

Divisé en 14 Unités de Valeurs (UV), le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 et au référentiel de l'ADEF.

Responsable pédagogique : Patrick FLAN

UV1 Gestes élémentaires de 1ers secours : 14h

UV2 Environnement juridique: 21h

UV3 Gestion des conflits : 14h

UV4 Module stratégique : 8h

UV5 Prévention des risques d'incendie: 7h

UV6 Modalités d'appréhension : 7h

UV7 Sensibilisation aux risques terroristes: 13h

UV8 Module professionnel: 45h

UV9 Palpations de sécurité : 7h

UV10 Surveillance par des moyens électroniques : 7h

UV11 Gestion des risques : 11h

UV12 Module évènementiel spécifique : 7h

UV13 Gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h

UV14 Module industriel spécifique : 7h

Modalités d'évaluation :

Durant la formation, chaque stagiaire fait l'objet d'évaluations intermédiaires pour chaque UV. Des QCM et des epreuves pratiques permettent de mesurer sa progression.

Moyens pédagogiques :

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques :

- Cours magistraux
- Mises en situation
- Jeux de rôles

Matériel pédagogique :

- PC pédagogique conforme à l'arrété du 01/07/2016
- Matériel SST conforme au référentiel INRS
- Main courante électronique
- Matériel divers

Modalités de certification :

	UV	Type d'épreuve	Validation
	1	Épreuves pratiques + théoriques	Validation du SST de l'INRS
	2	QCU - 15 questions	
	3	QCU - 10 questions	
	4	QCU - 5 questions	Durée de validité des UV : 5 ans
	5	QCU - 10 questions	Note ≥ 12 : unité acquise
	6	QCU - 5 questions	8 ≤ Note < 12 : le candidat est ajourné
	7	QCU - 10 questions	et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
	8	QCU - 15 questions	Note < 8 : le candidat devra suivre
	9	QCU - 10 questions	à nouveau la formation concernant le module
	11	QCU - 8 questions	
	10-12-14	QCU commun 15 questions	
	13	Mise en situation pratique : Le candidat tire au sort 2 scénarios	Le candidat est déclaré apte ou inapte selon la grille
1	15	1 au PC et 1 en ronde	d'évaluation remplie par le jury

















